

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Octobre 2024

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|-------------------|---|
| AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15 | EN EXERCICE 12 | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12 |

| |
|---|
| DATE DE LA CONVOCATION : 04 Octobre 2024 |
|---|

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Valérie DEJOUR - Fanny CHABRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT- Jocelyne DAVIRON RADIX - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient excusés/absents : Fabrice FOURDIN (pouvoir à Christian RULLIAT) - Pierre DURAND (pouvoir à Valérie DEJOUR) - Virginie BLUM (pouvoir à Fabien CAFFIER)

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2024-085

Objet de la délibération : Décision modificative n°3 sur le budget communal : virements de crédits

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté le 5 avril 2024. Pour des raisons comptables, il y a lieu de basculer des frais d'étude et de réimputer une subvention d'investissement (d'amortissable en non amortissable).

Section d'Investissement

| Désignation | Dépenses | Recettes |
|---|------------------|------------------|
| Chapitre 13, article 13151 « Subvention d'investissement GFP amortissable » | + 20 000€ | |
| Chapitre 13, article 13251 « Subvention d'investissement GFP non amortissable » | | + 20 000€ |
| Chapitre 041, article 231 « immobilisations corporelles en cours » | + 13 000 € | |
| Chapitre 041, article 203 « Frais études » | | + 13 000€ |
| TOTAL | + 33 000€ | + 33 000€ |

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

ADOpte la décision modificative de crédits n°3 sur l'exercice 2024 relative au budget communal 2024, telle qu'exposée ci-dessus.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



| | | | |
|----------------------------|---|---------------------------------|---|
| Guy LHOPITAL Secrétaire |  | Agnès NELIAS Madame la Maire |  |
|----------------------------|---|---------------------------------|---|

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 10 OCT. 2024
Publication ou notification du : 10 OCT. 2024
Publication site internet le : 10 OCT. 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 10 OCT. 2024